

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juillet 2020, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la salle de convivialité le 09 juillet 2020 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : M Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Nolwen BEVAN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Philippe PACILLY, Pascal POUILLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absente excusée : Sandrine BARBIER.

Absent : Serge LEHERICEY,

Ordre du Jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance
- Point sur les travaux
- Raccordements du poste de refoulement (eau potable et électricité) : devis et convention de servitude
- Installation de la borne incendie : convention de servitude
- Décision modificative du budget assainissement : échéance de l'emprunt sur 2020
- Urbanisme
- Comptes rendus des réunions
- Questions diverses

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Cécile GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance

Une modification est apportée au dernier compte rendu. Monsieur Robin est référent cantine et école et Mme Cécile GUERIN est suppléante. Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion.

Point sur les travaux

Compte-rendu de la Commission Voirie : M. Bruno ROBIN fait le compte rendu de la commission voirie qui a eu lieu le samedi 27 juin. Pour le chemin communal de la Véronnerie, un courrier sera adressé à l'exploitant des parcelles bordant le chemin pour sa remise en état. Pour le chemin de la Broueze qui est obstrué par des souches d'arbre, le propriétaire de la parcelle devra faire enlever les souches.

L'entreprise Lehodey fournira un devis pour les autres travaux à faire dans les chemins communaux (busage, ...). Le reste des travaux sera fait par l'employé communal (empierrement, ...)

Travaux de l'église : M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de l'église sont terminés, il reste une arrête sur une baie à restituer.

Travaux d'extension du réseau d'assainissement : Le planning des travaux est respecté. Les travaux de branchement chez les particuliers commenceront en septembre.

Raccordements du poste de refoulement (eau potable et électricité) : devis et conventions de servitude

PROPOSITION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU POSTE DE REFOULEMENT DE BRETTEVILLE

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de raccordement électrique du poste de refoulement situé chemin des Campagnes faite par Enedis. Le montant des travaux s'élève à 1 302,48 € TTC. Ces travaux font l'objet de la signature d'une convention de servitude pour branchement entre ENEDIS et les propriétaires du terrain où sera implanté le coffret de branchement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition d'un montant de 1 302,48 € TTC et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Commune de SAUSSEY

DEVIS DE RACCORDEMENT EN EAU POTABLE DU POSTE DE REFOULEMENT DE BRETTEVILLE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de raccordement en eau potable du poste de refoulement faite par la SAUR. Le montant des travaux s'élève à 726,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition d'un montant de 726,36 € TTC et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Installation de la borne incendie : convention de servitude.

Une convention de servitude pour la pose de borne incendie sera signée entre les propriétaires de la parcelle A 150 et la commune, la borne étant située sur leur parcelle. Le Conseil Municipal approuve cette convention. Elle sera installée en mars 2021.

Décision modificative n°1 du budget assainissement : échéance de l'emprunt sur 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget assainissement de l'exercice 2020 pour payer la première échéance de l'emprunt contracté pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement au village de Bretteville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget assainissement pour l'exercice 2020 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 66 - Article 66111 : intérêts réglés à l'échéance : + 110 €
 - Chapitre 023 : Virement la section d'investissement : + 785 €
 - Chapitre 67 - Article 678 : charges exceptionnelles - 895 €
- Recettes d'investissement :
 - Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement +785 €
- Dépenses d'investissement :
 - Article 1641 : emprunts en euros + 785 €

CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONS SHARP.

Le contrat de maintenance du photocopieur multifonctions SHARP est arrivé à échéance le 07/07/2020. La société DESK propose trois solutions :

- solution n°1 : un contrat de prolongation, additionnel aux copies, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 590 € H.T. couvrant toutes les interventions (pièces détachées, développeurs et tambours),

- solution n°2 : un contrat hors pièces. La facturation des copies ne couvre que la fourniture des toners et la visite de maintenance 2 fois par an.

- solution n°3 : la location d'un nouveau copieur SHARP MX-2651 pour 60€ HT par mois pendant 5 ans (comprenant la reprise de l'ancien copieur) et un contrat de maintenance (facturation des copies N&B : 0,0035 € et copies couleur 0,035 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la solution n° 3 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi choisi.

Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du conseil municipal

Rapport de vérification des installations d'éclairage public :

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport effectué par le SDEM 50.

Comptes rendus des réunions

M. le Maire fait part du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 16 juin 2020. Les 4 classes sont conversées pour la prochaine rentrée scolaire.

Questions diverses

M. le Maire fait part d'une demande d'arrêt scolaire au stop du Claquet. Cette demande sera transmise au service compétent.

Le Maire,